

SEANCE DU MERCREDI 3 AOÛT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois-août à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire. Convocation en date du 28 juillet 2022.

Présents : Xavier CULEUX, Gérald MABILE, Jérôme LAINE, Maurice ENGELMANN, Grégoire MAZZINI,

Absents excusés : Jacky LESUEUR, Jérôme MIART, Marie-Pierre MIGNON, Philippe LEVEAUX, Michel BACARISSE.

Secrétaire de séance : Gérald MABILE.

1 - DELIBERATIONS.

n°28 - Choix de l'entreprise pour l'extension de la salle communale lot 8 - peinture-signalétique.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'aucune entreprise n'avait répondu pour le lot 8 peinture/signalétique. Deux entreprises ont été à nouveau contactées et ont répondu à l'offre. Le bureau d'étude a ensuite réalisé la note de synthèse le 28 juillet 2022.

Pour le lot 8 - Peinture signalétique, deux entreprises ont répondu.

Il s'agit des entreprises **CHAMPAGNE TECHNI PEINTURE ET MB INDUSTRIE**.

Après échange et lecture de la note de synthèse du bureau d'étude,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'entreprise MB INDUSTRIE, pour la réalisation du lot 8 - peinture/signalétique, pour un montant de 26 413.30 € HT soit 31 695.96 € TTC (dont l'option enduit sur murs maçonnés).

AUTORISE le maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n°29 - Prêt à moyen terme pour les travaux de l'extension de la salle communale.

Le maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : prêt pour les travaux d'extension de la salle communale. Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 432 518.49 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	432 518.49 €
Subvention (s) :	49 300.65 €
Court terme FCTVA	72 086.42 €
Autofinancement	101 131.42 €
Emprunt sollicité	
* PRET MOYEN TERME	210 000.00 €

et décident de demander à la Caisse d'Epargne à Reims, 12-14 rue Carnot, l'attribution d'un prêt d'équipement PEC EC (prêt échéance choisie - échéances constantes) de 210 000 Euros, au taux fixe de 2.30 % et dont le remboursement **s'effectuera en 10 années à partir du 05/02/2023 (1^{ère} échéance avancée)** par une périodicité annuelle ramenant à un taux réduit de 2.01 %.

Frais de dossier : 210 €

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr MICHEL Jean, maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Pas de questions diverses

Séance levée à 20 h

Jean MICHEL

Philippe LEVEAUX

Gérald MABILE

Michel BACARISSE

Xavier CULEUX

Maurice ENGELMANN

Jérôme LAINE

Jacky LESUEUR

Grégoire MAZZINI

Jérôme MIART

Marie-Pierre MIGNON